

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025
COMMUNE DE NOGENT

La réunion a débuté le 10 juillet 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PONCE Thierry.

Membres présents :

Madame AUBERTOT-BREGEAULT Maud - conseillère municipale
Madame BAILLOT Claudine - conseillère municipale
Madame BERNARD Roseline - Adjointe aux Animations, qualité et cadre de vie
Madame BLAUT Martine - conseillère municipale
Madame BOUVENET Christelle - conseillère municipale
Monsieur BREVART Cyril - conseiller municipal
Madame COLLIER Corinne - Adjointe à l'enfance et aux associations
Madame FLAGET Estelle - conseillère municipale
Monsieur GAUTHEROT Michel - Adjoint à l'Environnement et au développement durable
Madame GORSE Anne-Marie - conseillère municipale
Monsieur GUYOT Patrick - conseiller municipal
Madame LE GRAËT Dominique - maire délégué
Monsieur LOGEROT Patrice - Adjoint aux Travaux et veille économique
Monsieur MORO Marcel - conseiller municipal
Madame NANCEY Elodie - conseillère municipale
Monsieur PERUCCHINI Benjamin - maire délégué
Monsieur PETTINI Jean-Michel - Maire délégué
Monsieur PONCE Thierry - Maire
Madame SIMONNET Marie-Christine - Adjointe au social, santé et services
Monsieur VOILLEQUIN Laurent - conseiller municipal

Membres absents représentés :

Madame DI MARTINO Chantal - conseillère municipale Pouvoir donné à Mme GORSE Anne-Marie - conseillère municipale
Monsieur GUENARD Yves - conseiller municipal Pouvoir donné à Mme NANCEY Elodie - conseillère municipale
Monsieur MELIN François - conseiller municipal Pouvoir donné à M BREVART Cyril - conseiller municipal
Monsieur PRODHON Patrick - Adjoint à la Culture, communication et tourisme Pouvoir donné à M LOGEROT Patrice - Adjoint aux Travaux et veille économique

Membres absents :

Madame LE DUC Sandrine - conseillère municipale (excusée)
Monsieur NAULOT Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine SIMONNET

Le quorum (plus de la moitié des 26 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- Modification du règlement intérieur
- Ouverture de deux postes d'ASVP pour la police municipale

- Sollicitation des demandes de subvention
- Demandes de financement ville
- Modification des tarifs du Musée
- Avantages aux agents location de salle
- Approbation de l'avenant à la convention cadre ACV/PVD pour la période 2024-2026
- Informations et Questions diverses
- Questions diverses

- Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par M le Maire de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des 10 (dix) déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- Propriété cadastrée section AD575 n° 20250027, 11 rue du Stade 52800 Nogent :
Propriétaire : MAZUR Valentin ;
Acquéreurs : MOUGEOT-KERRELLO Aurore-Lionel ;
- Propriété cadastrée section AH387, n° 20250028, 44 Rue du Docteur Flammarion:
Propriétaires : FONTENAY-FLAMMARION Renaud-Pauline;
Acquéreur : PALOS Y BAZ Cyrille ;
- Propriété cadastrée section AB191 n°20250029, 123 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Propriétaire : SCI TITANE ;
Acquéreur : CLERC Catherine;

- Propriété cadastrée section AD611, n°20250030, 4 Rue du Parc 52800 Nogent :
Propriétaire : SCI DU PARC ;
Acquéreur : MOUSSU Geoffroy Marie ;

- Propriété cadastrée section AC258,AC259,AC260, n°20250031, 39 Rue Malaingre 52800 NOGENT :
Propriétaire : OURY-GUYE FILS SA ;
Acquéreur : URBANSKI Tomaz ;

- Propriété cadastrée section AC391, n°20250032, 29 Rue Gambetta 52800 Nogent :

Propriétaire : CONSORTS DUSSAUCY;
Acquéreur : SIMONNOT José ;

- Propriété cadastrée section AI289, n°20250033, 9002 Rue du 11 Novembre 52800 Nogent :
Propriétaire : VENDrame Jean-Paul ;
Acquéreur : TOULOUSE Eric ;

- Propriété cadastrée section AC87, n°20250034, 7 Rue Carnot 52800 Nogent :
Propriétaire : MOUSSU Frédéric ;
Acquéreur : REBOULET Morgan ;

Propriété cadastrée section AL102, n°20250035 , 8 Rue du 11 Novembre 52800 NOGENT:
Propriétaire : CONSORTS SEMARD ;
Acquéreur : EDEL Séverine ;

Propriété cadastrée section AE18 , n°20250036, 33 Avenue du 8 Mai 52800 NOGENT:
Propriétaire : PASCAL Laetitia ;
Acquéreur : PARNY/HUET Géson et Amélie ;

Vote : Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

24 voix pour

- Modification du règlement intérieur
--

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité technique dans sa séance du 29 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2020/110 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur ;

Vu l'avenant du 22 Mai 2025 approuvant la modification du règlement intérieur ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Nogent de modifier le règlement intérieur des personnels communaux par voie d'avenant, en vue d'y apporter des modifications et compléments ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°3 au règlement intérieur des personnels de la Ville de NOGENT comme cité en annexe.

24 voix pour

- Ouverture de deux postes d'ASVP pour la police municipale
--

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que certains agents de la commune sont susceptibles de faire l'objet d'avancements ;

Considérant que certains postes sont vacants et non susceptibles d'être pourvus à l'avenir ;

Considérant dès lors qu'il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE la création de deux postes d'adjoint administratif.

DIT que le tableau des effectifs de la Ville est modifié en conséquence à Compter du 10 Juillet 2025.

24 voix pour

- Sollicitation des demandes de subvention

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Considérant que la ville de Nogent est susceptible de bénéficier de financement au titre des projets de la commune pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE La liste des projets communaux nécessitant des demandes de subventions ;

ARRÊTE les sommes HT des différents projets dans le tableau ci-dessous ;

Nom du projet	Somme HT du projet
Parking maison des associations	50 494 €
Confortement et réparation des pierres de taille de l'église d'Essey les Eaux	37 785 €
Programmation saison culturelle	110 400 €
Aménagement des berges de la traire	12 820 €

AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'ensemble des financeurs institutionnels (Etat, Communauté européenne, Région Grand Est, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont, Agence de l'Eau Seine-Normandie) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE des autres financeurs l'autorisation de commencer les travaux avant toute décision d'octroi des subventions.

24 voix pour

- Demandes de financement ville

// Nature des débats //

24 voix pour

- Modification des tarifs du Musée

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et 23

Vu la délibération n°2023/73 du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2023 portant sur la délégation permanente de compétence du conseil municipal au bénéfice du Maire, notamment en matière de création, modification ou de suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Considérant la dernière modification des tarifs de vente de la boutique du musée en date du 22/10/2024 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la boutique de vente ;

Article 1 : Modification des tarifs

Il est proposé que les tarifs soient modifiés à compter du 10 Juillet 2025 suivant le tableau en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Objectifs de cette modification tarifaire

Les ajustements tarifaires ont pour objectif :

- De garantir la pérennité des services offerts ;
- D'ajuster les tarifs en fonction des coûts réels de fonctionnement des services ;
- De répondre aux besoins croissants de la population et des associations.

Article 3 : Mise en œuvre de la délibération

La présente délibération sera transmise au service de la comptabilité, pour la mise à jour des tarifs sur tous les supports de communication relatifs aux services municipaux. Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 10 Juillet 2025.

Article 4 : Vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide** de valider la proposition de modification des tarifs tels que présentés ci-dessus.

24 voix pour

- Avantages aux agents location de salle
--

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2123-18-1-1,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition d'un agent par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet à l'intéressé de ne pas supporter tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (Fourniture de repas, d'un logement, d'un véhicule...),

Considérant que la ville octroie des avantages en nature à certains élus et agents municipaux dont il convient, dès lors, de préciser les modalités d'attribution et d'utilisation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la location à titre gratuit des salles communales ainsi que du « CENTRE SPORTIF ET CULTUREL ROBERT-HENRY » comprenant la salle de spectacle, le hall, les annexes, la cuisine et les sanitaires en dehors du COSEC.

Sous condition : Premier mariage de l'agent travaillant et possédant au minimum 2 années d'ancienneté à la ville de Nogent.

24 voix pour

- Approbation de l'avenant à la convention cadre ACV/PVD pour la période 2024-2026

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la coordination et du suivi du programme "Action Cœur de Ville/Petites Villes de Demain" (PVD), la commune est signataire d'une convention cadre signée le 16 mars 2023.

Afin de consolider les projets et mieux répondre aux besoins spécifiques des 4 communes labellisées pour la période 2024-2026, il est proposé d'adopter un premier avenant à cette convention cadre. Cet avenant vise à renforcer les engagements et à ajuster les modalités d'application du programme selon les objectifs suivants :

1. Renforcement des engagements

Clarification des rôles et des responsabilités des différents partenaires, afin de garantir une répartition optimale des tâches et une prise en charge adéquate des actions prévues par le programme.

2. Précision sur la publicité

Définition des règles de visibilité et d'usage des identités visuelles liées au programme PVD, dans le but de renforcer la notoriété et la transparence du programme auprès des habitants et des parties prenantes.

3. Gouvernance du programme PVD

Mise en place d'une organisation renforcée pour la coopération entre la commune, l'Agglomération de Chaumont, et les partenaires. Cela inclut l'organisation de comités de pilotage et de comités techniques pour assurer un suivi régulier des actions et une adaptation rapide aux évolutions locales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide** :

- D'approuver l'avenant à la convention cadre du programme "Action Cœur de Ville/Petites Villes de Demain" pour la période 2024-2026, tel que présenté, et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et à effectuer toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

- De confirmer l'engagement de la commune dans le programme et son soutien aux actions mises en place pour le développement durable et la redynamisation du territoire.

24 voix pour

- Informations et Questions diverses

// Nature des débats //

24 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h27.

Madame Marie-Christine SIMONNET
Secrétaire de séance



Monsieur PONCE Thierry,
Maire

